

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Rue des Fossés 1
2520. La Neuveville
Téléphone 032 493.70.73
Télécopie 032 493.70.74
info.cjb@sta.be.ch

Berne/La Neuveville, le 17 août 2011
(::odma\pdocs\docssta\249112\1)

Des contacts plus étroits entre la Direction des finances et le Conseil du Jura bernois

comBE/cjb – Pour la première fois depuis sa création, le Conseil du Jura bernois (CJB) a reçu la Direction cantonale des finances (FIN) dans le cadre d'une séance de section. Cette invitation fait suite à la volonté du CJB d'intensifier les liens avec une Direction qui ne traite que d'un nombre très restreint d'affaires spécifiques au Jura bernois, mais joue un rôle essentiel dans la conduite des affaires cantonales.

Dans son allocution prononcée devant la section Police, affaires militaires et finances du CJB, la conseillère d'Etat Beatrice Simon s'est déclarée très satisfaite de pouvoir nouer des contacts plus étroits avec le CJB. S'il est vrai que les affaires dont elle s'occupe n'ont que très rarement une connotation strictement régionale ou francophone, la FIN se montre attentive aux avis du Jura bernois dans le cadre des procédures de consultation cantonales auxquelles le CJB prend part, par exemple en cas de projet de révision législative. De plus, la FIN examine et préavise toutes les propositions que le CJB adresse au Conseil-exécutif dans son domaine de compétences en matière de subventions culturelles, sportives ou autres.

La situation financière du canton a occupé une bonne partie des discussions. La FIN a rappelé les charges supplémentaires et les baisses de recettes qui menacent l'équilibre du ménage cantonal. Le CJB s'est dit conscient que la politique jurassienne est soumise aux mêmes conditions que les autres domaines d'activité de l'Etat, mais en insistant pour que les autorités veillent à agir avec la volonté de l'associer conformément aux dispositions de la loi sur le statut particulier.

Le CJB a également évoqué les sommes importantes, en francs par habitant, que les centres régionaux et certaines autres communes du Jura bernois dépensent en faveur de la culture et des infrastructures de sport. Cet aspect est, à son avis, insuffisamment pris en compte dans les mécanismes de la péréquation financière et de la compensation des charges.

Une rencontre avec la FIN figurait parmi les objectifs de législature du CJB. C'est donc avec satisfaction que le principe de se revoir à intervalles réguliers a été adopté.

